COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE CRUSEILLES

GUIDE DU TRI 2011

adelphe

ECO
EMBALLAGES

La compétence collecte «ordures ménagères et déchets» est gérée dans les 13 communes par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Les déchets issus de la collecte sélective sont envoyés au centre de tri Excoffier à Villy-le-Pelloux. Doté d'un équipement ultra moderne, intégrant de nombreuses technologies de pointe, (tri optique, granulométrique et géométrique), le centre de tri pour déchets recyclables ménagers est un outil phare pour le territoire. Chaque année, le total des déchets du tri sélectif récolté sur la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est d'environ 1 000 tonnes.

Sur le territoire, la collecte s'effectue en bi-flux : les journaux, les papiers magazines sont triés dans la même colonne que les emballages (multi matériaux).
Les avantages sont nombreux :

- PLUS SIMPLE POUR L'USAGER : le tri se fait dans un seule colonne de tri.
- MOINS ENCOMBRANT : deux colonnes suffisent au lieu de trois (une pour les verres et une pour les emballages et papiers).
- MIEUX POUR LE PORTE-MONNAIE : l'unification des habitudes de tri sur le territoire communautaire permet de contenir les coûts de collecte et de traitement des déchets : un seul camion benne et la chaîne de tri peut désormais fonctionner en continu ; moins de manipulations, donc moins coûteux.
- POUR L'ENVIRONNEMENT : les nouveaux équipements de tri permettent ainsi d'améliorer le service à l'habitant tout en garantissant une valorisation optimale des déchets : les matériaux sont triés mécaniquement et manuellement par famille, cerclés et comprimés avant d'être expédiés vers les filières de recyclage spécifiques.

Sur le territoire, 34 plateformes de tri sélectif sont à votre disposition.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet :
www.ccpaysdecruseilles.org/Developpement-durable

Conteneur jaune

31 % de notre poubelle

JOURNAUX ET EMBALLAGES

En vrac, bien vidés, aplatis sans les imbriquer

Journaux sans enveloppes plastiques

Boîtes carton, cartonnettes

Bouteilles et flacons en plastique

Conserves, canettes, aérosols, barquettes

Briques alimentaires

Couches, films et sacs plastiques

Pots de yaourt, pots de crème, barquettes en polystyrène

Un doute ? je mets dans ma poubelle traditionnelle

Questions? Réponses

Faut-il laver les emballages avant de les trier?

Faux. Il suffit simplement de bien les vider ou les racler pour éviter des problèmes d'hygiène et ne pas compromettre le recyclage.

Tous les emballages en plastique sont-ils recyclables?

Faux. Certains emballages sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière première pour rendre leur recyclage économiquement viable (ex: pot de crème, pots de yaourt, film de suremballage). Aujourd'hui, la meilleure façon de valoriser ces emballages est de les jeter dans la poubelle traditionnelle pour en récupérer l'énergie calorifique au moment de l'incinération.

Je peux laisser les bouchons des bouteilles et flacons en plastique?

Vrai. Il est préférable de trier les bouteilles et flacons en plastique avec leurs bouchons. En les aplatissant et en les refermant, elles prennent moins de place.

Une erreur de tri a-t-elle une incidence sur la collecte?

Vrai. Tout le contenu du camion de collecte peut être pollué par des erreurs de tri. Une façon de l'éviter : bien connaître les consignes de tri.

Que deviennent les déchets recyclés?

8 boîtes de conserve recyclées = 1 casserole
15 bouteilles en plastique transparent recyclées = 1 pull en laine
15 bouteilles de lait en plastique recyclées = 1 arrosoir
3 boîtes de céréales recyclées = 1 boîtes à chaussure
500 flacons de produits d'entretien en plastique recyclés = 1 bac de collecte
1 bouteille en verre recyclée = 1 bouteille en verre

Conteneur vert

12 % de notre poubelle

VERRES

Sans les bouchons, capsules et couvercles

Bouteilles en verre

Bocaux en verre

Bouchons en liège

Couvercles

Vaisselle

Vitres

Ampoules

Un doute ? je mets dans ma poubelle traditionnelle

Questions ? Réponses

J'ai cassé une bouteille en verre. Les débris peuvent se jeter dans le container à verre ?
Vrai. Le verre recyclé est issu du concassage d'anciennes bouteilles.

Pourquoi ne faut-il pas mélanger le verre aux autres emballages à recycler ?
Pour des raisons de sécurité et pour ne pas nuire au recyclage des autres matériaux. Collecté avec les autres emballages, le verre subit de nombreuses manipulations et casse. Les petits bouts de verre s'incrustant dans les autres matériaux (papier-carton, plastique) et les rendent impropres au recyclage, tout comme le verre lui même.

Peut-on jeter un plat en verre ou une assiette en verre dans le bac à verre ?
Faux. Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage : cela rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet.

Que signifie le « Point vert » sur un emballage ?

Ce point indique l'adhésion des entreprises au financement du programme Eco-emballages. Les entreprises se mettent en accord avec la loi qui les oblige à participer au recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché. En échange de leur participation financière, les entreprises apposent le point vert sur leurs produits. Les fonds ainsi obtenus par Eco-Emballages sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise en place et au soutien de la collecte sélective des emballages des ménages, partout en France. Les emballages portant le Point Vert ne sont pas tous recyclables.

Que signifie ce logo sur l'emballage ?
Il indique que le produit est recyclable. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé.

26 % de notre poubelle

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Rendez à la terre ce qu'elle vous a donné

- Matières riches en azote (matières vertes ou humides)

Les déchets de cuisine : épluchures de légumes et fruits, trognons, fanes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'oeuf écrasées, croûtes de fromage, filtres en papier, restes de repas.

Les déchets de jardin : tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes non montées en graines, résidus de récolte du potager

- Matières riches en carbone (matières brunes ou sèches)

Les déchets de cuisine : pain, sachets de thé, marc de café, filtres inclus, serviettes de table, pâtes alimentaires, riz, écales de noix, noyaux

Les déchets de jardin : feuilles mortes, tailles broyées, paille, foin, sciure de bois

Autres : tissus naturels non traités (coton, lin, laine, cuir)

Tous les déchets non biodégradables ou pouvant être toxiques pour l'homme :

- Litières,
- Déjections animales et humaines,
- Couches culotte,
- Papiers et magazines de couleurs,
- Déchets traités chimiquement,
- Poussières d'aspirateur,
- Cendres de chardon, de bois,
- La viande, les os et le poisson,
- Les produits laitiers,
- Huile (gras),
- Plantes malades, gazon traité,
- Feuilles de rhubarbes (la tige peut être compostée),
- Matériaux contaminés avec des pesticides ou des produits dangereux (bois traités...)

Questions ? Réponses ?

Composter facile en 10 étapes

- Procurez-vous un seau à résidus que vous placerez sous l'évier par exemple
- Afficher la liste des matériaux à composter bien en vue
- Procurez-vous un composteur
- A l'aide d'une pelle, retournez la terre à l'endroit où vous avez choisi de mettre votre composteur : préférez un endroit ensoleillé et bien drainé
- Couvrez le fond du composteur d'une épaisseur de 5 à 6 cm de petites branches sèches
- Déposez ensuite, sur ce nid de branches, une couche de feuilles mortes ou de terre. Ceci permettra à l'air de circuler et améliorera le drainage.
- Superposez 2 parties de matières riches en carbone pour une partie de matières riches en azote
- Ajoutez ensuite le compost fini, de la terre à jardinage ou du papier journal pour éviter que les mouches n'élisent domicile dans votre bac de compostage
- Aérez le tas de compost avec une fourche à jardin une fois par semaine
- Profitez-en pour vérifier le taux d'humidité. Arrosez le compost jusqu'à ce que son humidité soit comparable à celle d'une éponge essorée. N'oubliez pas qu'il est toujours plus facile d'ajouter de l'eau que d'en enlever

Comment utiliser son compost ?

Tout dépend de son degré de maturité.
Avant maturité (au bout de 4 à 6 mois) le compost peut être déposé au pied des arbres en paillage et intégré au sol plus tard.
À maturité (au bout de 10 à 12 mois minimum) le compost peut être utilisé soit comme support de culture pour les plantes en pot ou jardinières, soit comme amendement organique pour le potager.

Et les odeurs ?

La présence d'odeurs s'explique par un manque d'air ou un déséquilibre entre l'azote (vert/humide) et le carbone (brun/sec). Rééquilibrez le tout, aérez et assurez-vous que le fond du composteur ne baigne pas continuellement dans l'eau.

9 % de notre poubelle

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Préservez l'environnement

Huile de vidange

Huile végétale

Vêtements

Chaussures

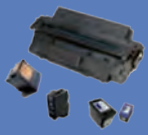

Consommables cartouche d'encre

Capsules individuelles de café

Peinture

Déchets ménagers spéciaux

Tube néon, ampoule basse consommation, phytosanitaire, radiographie, piles...

Déchets médicaux

Batterie de voiture

Tous pneus sauf pneus agricoles

Ferraille

Gravats

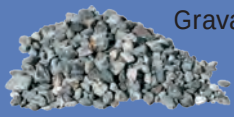

Végétaux feuillage, bois...

Encombrants

Verre cassé, vitre cassée, table, chaise, matelas, canapé, moquette,vaisselle, sac plastique

D3E

Gros Électroménagers (GEM)

Petits Appareils Ménagers (PAM)

Questions? Réponses

Comment trier les vêtements et chaussures?

- Utiliser des sacs de 30 ou 50 litres
- Veiller à toujours fermer les sacs
- Ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons
- Donner des vêtements propres
- Les vêtements de type k-way ou cirés en mauvais état ne peuvent être recyclés
- Lier les chaussures par paire
- Donner des chaussures encore portables en l'état
- Lingerie, linge de maison et textiles d'ameublement
- Articles de maroquinerie (ceintures, sacs à main...)

Ce que deviennent les déchets?

Déchets verts = compostage
Cartons = papiers et cartons
Métaux = fabrication d'appareils électroménagers, de pièces auto
Piles = recyclage des différents composants
Déchets de maçonnerie (sauf plâtre, asbeste, béton cellulaire) = broyage et recyclage comme matériaux de fondation pour routes
Encombrants = incinérables (mobiliers, tapis), non incinérables (vitres, miroirs, béton), réemploi

Peux-t-on déposer les déchets infectieux à la déchetterie (seringues pour diabétique)?

Vrai. La déchetterie intercommunale de Cruseilles collecte les seringues et aiguilles usagées dans un bac spécial.

Coordonnées et jours d'ouverture

Adresse:
Route des Moulins - Cruseilles -
Tél: 04 50 32 16 30
Horaires :
1er avril au 31 octobre :
Lundi au vendredi 13h30-18h30
Samedi 8h00-12h00/13h00-18h00
1er novembre au 31 mars :
Lundi au vendredi 13h30-18h00
Samedi : 8h00-12h00/13h30-18h00

22 % de notre poubelle

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Réduisez le contenu en triant

Les bacs roulants sont à utiliser pour les déchets ménagers non triés car non recyclables. C'est aussi le bac à utiliser en cas de doute sur le caractère recyclable des déchets.

Par exemple : ampoule classique, barquette polystyrène et classique, boîte à oeuf en plastique, coton tige, tube dentifrice, film plastique, gobelet plastique, litière pour animaux, papier absorbant, papier aluminium, polystyrène, pot de crème fraîche, pot de yaourt, rasoir jetable, sac plastique.

Les produits dangereux : médicaments, seringues, déchets toxiques, batteries et huiles de vidange.

Les objets encombrants, gravats.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, piles et accumulateurs.

Les déchets particuliers : vêtements et accessoires, cartouches d'imprimantes.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par les agents de collecte de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

<u>Tournée de ramassage</u>

Lundi : Cruseilles - Abergement - Les Lirons - La Grotte du Diable - Les Avenières - Saint-Blaise - Mont Sion

Mardi : Féchy - Chosal - Les Goths - Cercier - Avregny - Allonzier la Caille - Cuvat

Mercredi : Vovray-en-Bornes - Menthonnex-en-Bornes - Le Sappey - Villy-le-Bouveret - Villy-le-Pelloux

Jeudi : Cernex - Copponex - Ronzier - Andilly (Charly, Jussy - Saint-Symphorien) - Cruseilles (Le Noiret - La Ravoire - Hôtel du Pont de la Caille)

Vendredi : Cruseilles - Deyrier - Chez Vaudey

Contribuez à la préservation de l'environnement !

Plus d'infos sur
www.ccpaysdecruseilles.org/Developpement-durable

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

268 route du Suet
74350 CRUSEILLES
04.50.08.16.16

Édite par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - Réalisation : service communication